

## Un budget 2022 ambitieux

La rénovation de l'école Marcel-Pagnol et le lancement du programme de modernisation du complexe sportif marquent les projets phares, cette année, de la politique d'investissements de la Ville. La municipalité devra emprunter, tout en maintenant un niveau d'endettement inférieur à la moyenne des villes de même taille. Le budget 2022 que le conseil municipal vient d'adopter est de nouveau tourné vers l'investissement. « Nous poursuivons la même dynamique qu'en 2021 », soulignent Pierre-Samuel Ablain, adjoint aux finances et Elisabeth Delcroix, conseillère référente au budget.

**155** opérations seront financées cette année, pour un montant global de **6 M€**, ce qui amènera la Ville à contracter un emprunt « dont le montant reste à définir en fonction des accords de subventions. Il s'agira du premier emprunt depuis 2018 », précisent les élus.

### Début des travaux au complexe sportif

Après l'opération de restructuration de grande envergure de la rue Victor-Hugo, la

municipalité concentre à présent son effort financier sur la réhabilitation de l'école Marcel-Pagnol. Une opération réhaussée à **3,3 M€**, dont le coût initial de 2,6 M€ a été impacté tout particulièrement par la rareté et la hausse des prix des matériaux. La municipalité engagera aussi sur 3 exercices budgétaires, la rénovation énergétique et celle des structures d'accueils du complexe sportif. Le montant estimatif est évalué à **3,3 M€**.

Après l'aménagement du pont et des quais de la Mayenne, ce 1<sup>er</sup> semestre est également marqué par l'achèvement du programme d'embellissement de Juigné, avec l'aménagement de la rue Saint-Jean-Baptiste. Dans le domaine de la voirie toujours, dont la compétence est passée à Angers Loire Métropole, la municipalité poursuit la restructuration de la rue Albert-Camus, avec la création notamment d'une piste cyclable, ainsi que l'aménagement du parking de la salle Jacques-Brel.

### Une dette maîtrisée

L'hôtel de ville fera lui aussi l'objet de plusieurs investissements avec l'installation d'une borne numérique, la modernisation de la salle des mariages, la réorganisation de l'accueil, ou encore la sécurisation, pour 100 000 €, du système

informatique afin de prévenir la cybercriminalité. Dans le domaine de l'enseignement, l'équipement des écoles en tablettes numériques pour un montant de 45 000 €, dont 70 % pris en charge par l'État, s'achève cette année.

Malgré la prévision d'un nouvel emprunt, la dette est contenue à 4,7 M€ (à fin 2021, hors financement de la gendarmerie), soit 617 € par habitant, contre une moyenne de 850 € pour les villes de même strate. Les subventions, quant à elles, sont maintenues à hauteur de **550 000 €** au profit des associations et de **275 000 €** pour le CCAS et la Maison des Habitants.

## Subventions aux associations



**51 %**  
Enfance/Jeunesse  
Éducation/Citoyenneté



**33 %**  
Cente Communal  
d'Action Sociale



**9 %**  
Sport



**5 %**  
Culture/Jumelage

**2 %** autres

## Dépenses par mission

### Pilotage de l'action publique

F : 5.500 M€ I : 887 000 €

### Enfance/Jeunesse/Éducation

F : 672 000 € I : 52 500 €

### Solidarité/Action sociale/ Citoyenneté

F : 833 000 € I : 10 800 €

### Sport

F : 106 000 € I : 18 200 €

### Culture/Tourisme/Jumelage

F : 109 000 € I : 17 600 €

### Espaces publics et infrastructures

F : 1,290 M€ I : 3,226 M€

F = Fonctionnement

I = Investissement

## Dépenses de fonctionnement

**9,54 M€**  
dont

4,30 M€ charges de personnel

2,82 M€ autres dépenses

1,06 M€ d'autofinancement

825 000 € de subventions

520 000 € en amortissements

## Recettes de fonctionnement

**9,54 M€**  
dont

5,21 M€ impôts et taxes

2 M€ participation Etat/CAF

1 M€ d'excédent

de fonctionnement reporté